

Enquête

Le château hanté de Mme de Staël

Les murs rose pâle du château dominant le bourg médiéval de Coppet et, plus bas, l'étendue bleue du lac Léman. Image majestueuse témoignant d'un illustre passé. C'est ici que la philosophe et écrivaine Germaine de Staël, chassée de Paris par Napoléon Bonaparte qui se méfiait de son « *esprit trop développé pour une femme* », vécut en exil à partir de 1804. L'édifice, bâti sur des fondations du XIII^e siècle puis transformé au fil du temps par ses propriétaires successifs, avait été acquis en 1784 par son père, Jacques Necker, banquier et ministre des Finances de Louis XVI.

Mme de Staël, esprit libre et avant-gardiste, héritière des Lumières et précurseur du romantisme, y tint salon dans une vaste pièce du premier étage : c'est là que se réunissait autour de la maîtresse des lieux le Groupe de Coppet, brillante constellation d'intellectuels comptant dans ses rangs Benjamin Constant, qui fut son amant, Chateaubriand, Juliette Récamier ou encore George Byron. Le château de Coppet renferme toujours nombre de somptueux témoignages de l'époque – toiles, tapisseries, meubles. Il a aussi conservé, jusqu'à ces dernières années, de précieuses archives : on y trouve deux des trois exemplaires existants du manuscrit de l'essai de Mme de Staël *De l'Allemagne*. Ils possèdent une double valeur, littéraire et historique, ayant permis la réédition d'un ouvrage dont la première édition avait été détruite en 1810 sur ordre de Napoléon. Parmi ces collections, un autre manuscrit de Germaine de Staël, celui de *Dix Années d'exil*, récit de ses années de voyage à travers l'Europe. Ou encore le *Compte-Rendu au roi* de Necker (1781), rare exercice de transparence sous l'Ancien Régime, dont la publication est considérée comme l'une des causes de la Révolution.

Mais ces pièces majeures ne sont plus au château. Alors qu'on célèbre le mois prochain le bicentenaire de la mort de Mme de Staël, elles sont au cœur d'un âpre litige opposant ses descendants, la famille d'Haussonville, à un groupe d'acteurs locaux, avocats, notaires et élus, qui ont la haute main sur la Fondation pour le rayonnement de l'esprit de Coppet, créée en 2008 en principe dans le but d'assurer la sauvegarde du château, préserver la mémoire de ses éminents occupants et, plus prosaïquement, pour des raisons fiscales.

Ce conflit patrimonial se double d'une querelle franco-suisse et se cristallise autour d'une instruction pour abus de faiblesse ouverte au tribunal de Nanterre. Les plaignants, une fratrie de cinq, sont les héritiers du comte Othenin d'Haussonville, mort en avril 2014. Ils estiment que leur père, atteint de démence cérébrale au cours des dernières années de sa vie, a été manipulé et dépossédé d'une partie de ses biens par un entourage qui l'a isolé de sa famille. In fine, c'est la captation d'un héritage non seulement familial mais aussi national qui est dénoncée dans ce dossier.

BATAILLE À Coppet, en Suisse, la demeure d'exil de l'illustre femme de lettres est au cœur d'une âpre dispute familiale et judiciaire

PLAINTÉ Une instruction pour abus de faiblesse est ouverte à l'initiative de ses héritiers, qui soupçonnent une tentative de captation

PAR PIERRE-LAURENT MAZARS

TRÉSOR PATRIMONIAL

Après la mort de Germaine de Staël le 14 juillet 1817, le château de Coppet, avec ses richesses et ses dépendances, est transmis de génération en génération. Pendant deux siècles, il reste une demeure familiale, tout en ouvrant ses portes au public à partir des années 1920. En 1969, le comte Othenin d'Haussonville, représentant de la huitième génération des descendants de Mme de Staël, reçoit le domaine en héritage. Gérant de société domicilié en France, Othenin d'Haussonville séjourne dès qu'il le peut au château et voue une part considérable de son temps et de son énergie à la conservation et à l'entretien de ce trésor patrimonial. « *Il s'en est occupé de manière presque professionnelle, comme s'il en était le conservateur* », résume Jean d'Haussonville, l'un de ses fils. « *Cela a été la grande affaire de sa vie, ajoute Rainier, le fils cadet. Sa grande passion, et sa grosse charge.* »

La bâtisse étant en assez mauvais état lorsqu'il en prend possession, le comte devra, en effet, entreprendre au fil des ans de lourds travaux de sauvegarde et de restauration. À partir de 2003, il s'installe sur place à l'année en faisant installer un petit chauffage dans la partie privée. Depuis quelques années, il partage alors sa vie avec une ancienne camarade d'études, Jacqueline de Rouville (sollicitée par le JDD, elle n'a pas souhaité s'exprimer) après s'être séparé en 1997 de son épouse, dont il n'a cependant pas divorcé.

Les enfants d'Haussonville ne prennent pas tout de suite conscience de l'emprise exercée sur leur père par sa compagne. Celle-ci semble pourtant vouloir faire le vide autour de lui. Ils s'en rendent brutalement compte en décembre 2006, lorsqu'ils apprennent que leur père a été hospitalisé en catimini à Paris, à l'hôpital Bichat, pour subir, cinq jours plus tôt, une lourde opération cardiaque qui l'a laissé toute une nuit entre la vie et la mort.

Cette première alerte aura de nombreuses répliques : à maintes reprises, la fratrie n'aura connaissance que tardivement, parfois fortuitement, ou au prix d'une lourde insistance, d'informations élémentaires sur les accidents de santé successifs d'Othenin d'Haussonville. À chaque fois, Jacqueline de Rouville se présente au personnel médical comme

épouse légitime et omet de signaler l'existence des enfants du malade, qui ne sont par conséquent jamais informés, encore moins consultés. Surtout, elle met en œuvre une stratégie d'isolement en coupant le comte de ses proches. Dans son sillage, un nouvel entourage se substitue à la famille : un petit groupe, constitué pour l'essentiel de notaires et d'avocats genevois ou vaudois, se presse aux côtés d'Othenin d'Haussonville et gagne sa confiance.

SÉANCES D'ÉLECTROCHOC

L'année suivante, fin 2007, Othenin d'Haussonville entreprend de mettre sur pied la fondation qui porte son nom. « *Il avait avant tout le souci d'éviter une dispersion de Coppet*, témoigne Rainier d'Haussonville. *Il s'agissait de créer une structure juridique à même de protéger des biens immobiliers et des collections historiques, et qui permette aussi à la famille de garder la direction de l'ensemble. Nous étions d'accord sur le principe, même si c'était l'essentiel de la fortune familiale.* »

Pourtant, la fondation créée le 14 juillet 2008 adopte un tout autre visage. Si Othenin d'Haussonville, alors âgé de 77 ans, prend la présidence du conseil de fondation, le reste de la famille en est exclu de fait, en vertu notamment d'une clause exigeant que les membres résident dans le canton de Vaud. Rainier d'Haussonville, qui a assisté à deux réunions préparatoires, constate que son père ne semble pas mesurer la signification des statuts ainsi rédigés. Quelques remarques des protagonistes présents lui laissent aussi entrevoir la dimension nationale qui affleure dans l'affaire : « *Une fondation comme ça, il faut que ce soit dirigé par des gens d'ici* », lâche ainsi l'un d'eux.

Parmi les intervenants, M^e Alfred Necker, notaire honoraire à Genève et lointain cousin de la famille (il est descendant du frère de Jacques Necker) ; Renzo Baldino, à l'époque intendant du château dont il est depuis devenu le directeur ; et Pierre-André Romanens, entrepreneur de travaux publics et alors syndic (maire) de Coppet. À partir de 2012, M^e Necker et M. Romanens sont devenus membres du conseil de fondation, l'instance dirigeante de l'institution. Sollicités par le JDD, ils n'ont pas souhaité s'exprimer.

Dans le même temps, à partir de la fin 2007 se dessine la première mouture d'un programme urbanistique, le plan directeur localisé (PDL), visant à aménager des terrains non construits situés entre la gare de Coppet et le château. Un secteur stratégique : la commune de Coppet, au cœur d'une zone en pleine densification à moins de 15 km de Genève, est en effet soumise à une forte pression immobilière. Poussé par le syndic de l'époque, Pierre-André Romanens, le pro-

jet suppose la cession par Othenin d'Haussonville d'une parcelle lui appartenant, située à proximité immédiate du parc du château et du bourg classé. Sa première version envisage l'édification d'une tour de 25 étages et de plusieurs autres immeubles hauts. Elle sera abandonnée après que la presse suisse eut révélé que M. Romanens était en plein conflit d'intérêts : premier édile du bourg, il était aussi conseiller du promoteur immobilier pressenti pour réaliser le programme.

La promesse de vente signée par Othenin d'Haussonville pour cette parcelle sera cependant prolongée les années suivantes. Elle reste aujourd'hui suspendue à l'approbation du PDL par le conseil communal. Pierre-André Romanens, lui, ne s'est pas représenté à la syndication de Coppet en 2014 ; en revanche, il s'est fait élire le 30 avril député au Grand Conseil du canton de Vaud.

Les années qui suivent la création de la fondation, le comte d'Haussonville n'est plus que l'ombre de lui-même. Il sombre dans une « *dépression sévère résistant aux antidépresseurs, accompagnée de troubles mnésiques* », selon le diagnostic d'un médecin. Il est de plus en plus isolé de ses enfants, qui s'entendent répondre par des tiers qu'il ne veut pas les voir lorsqu'ils cherchent à le contacter. En 2011, il est hospitalisé dans une clinique de Meudon, en région parisienne, pour plusieurs séries de séances d'électrochocs. Dans le même temps, il signe des actes de gestion et de cession ayant des conséquences importantes et irréversibles sur le patrimoine familial : des opérations qui permettent de subvenir aux besoins de la fondation, pourtant censée s'autofinancer.

EXFILTRATION EN SUISSE

En janvier 2012, Othenin d'Haussonville est hospitalisé aux urgences de Neuilly à la suite d'un malaise présentant les symptômes d'un AVC. Là encore, ses enfants, lorsqu'ils sont finalement prévenus, se sentent très nettement maintenus à l'écart. Quelques jours plus tard, un diagnostic de démence d'origine mixte (dégénérative et vasculaire) est posé. Le patient est transféré successivement dans deux autres institutions médicales des Hauts-de-Seine, où les médecins, face à sa grande fragilité neuro-psychique, préconisent une mesure de protection juridique : en clair, un placement sous tutelle.

À la Cité des fleurs, un hôpital gériatrique de Courbevoie, il est décidé le mercredi 8 février de procéder à cet effet à une expertise psychiatrique, programmée le samedi suivant. Le vendredi 10, veille de l'expertise, un avocat parisien, auquel Othenin d'Haussonville a donné mandat quelques jours plus tôt alors qu'il ne le connaissait pas, se présente à l'hôpital flanqué de Jacqueline de Rouville et exige le transfert immédiat du patient vers la

1784
Jacques Necker, père de Germaine de Staël, fait l'acquisition du château de Coppet

1969
Othenin d'Haussonville reçoit le château, ses dépendances et ses archives en héritage

2008
Création de la Fondation Othenin d'Haussonville pour le rayonnement de l'esprit de Coppet

2013
Ouverture d'une information judiciaire pour « abus de faiblesse »

2014
Décès d'Othenin d'Haussonville

Enquête

Le comte et la comtesse d'Haussonville et leurs cinq enfants, descendants de Mme de Staël, devant le château de Coppet, en Suisse, près de Genève, en 1973.

COLLECTION PRIVÉE



Suisse. Le médecin confronté à ce passage en force, paniqué, appelle la famille : « *Je consulte nos services juridiques, mais je n'ai pas le droit de le retenir !* »

En Suisse, le patient « exfiltré » est accueilli par M^e Françoise Dorsaz-Meyer (elle a refusé tout entretien avec le JDD, se disant « *tenue par le secret en tant qu'avocate* »), une avocate genevoise qu'il n'avait elle non plus jamais vue auparavant ; cinq jours après, il signera pourtant en sa faveur une procuration pour toute décision concernant son patrimoine et sa personne, mandat renouvelé et étendu devant notaire au cours des mois suivants.

Ce départ précipité, en avion et contre avis médical, conduit les responsables de l'hôpital à rédiger le jour-même un signalement qu'ils adressent au procureur de la République à Nanterre : « *Toute cette agitation autour de notre patient nous laisse penser que [M. d'Haussonville] pourrait être abusé par son entourage et qu'il est urgent de le protéger* », écrivent-ils.

Il faudra trente-six heures aux enfants d'Haussonville pour retrouver la trace de leur père dans une clinique de Nyon, où on leur fait comprendre qu'ils ne sont pas les bienvenus. Dès lors, ils n'auront plus qu'un accès très limité à leur père, que ce soit dans son château ou dans les cliniques helvètes où il sera admis. Une première demande de mise sous tutelle auprès de la justice suisse est rejetée en décembre 2012, l'expert mandaté ayant estimé que M. d'Haussonville avait pris lui-même les dispositions nécessaires à sa protection en confiant un mandat à M^e Dorsaz-Meyer. Les enfants ayant fait appel, une deuxième expertise médicale est ordonnée mais elle ne pourra jamais être menée à terme : après s'être entendu répondre à maintes reprises que le comte était « *trop fatigué* » ou « *trop malade* » pour les recevoir, les experts ne finissent par le voir qu'à la fin de l'hiver 2013-2014, peu avant sa disparition.

Le 6 avril 2014, Othenin d'Haussonville meurt seul, coupé des siens, dans une résidence médicalisée de Morges, près de Lausanne. Dès le lendemain, M^e Françoise Dorsaz-Meyer demande au juge de paix de Nyon d'abandonner l'expertise en cours, compte tenu de ce décès. Guère plus de deux mois plus tard, le 13 juin, l'avocate est nommée à la présidence de la Fondation Othenin d'Haussonville, parachévant aux yeux des descendants une véritable prise de contrôle des biens et de la mémoire de la famille.

PRÉCIEUX MANUSCRITS

Une source proche du dossier résume : « *Vous aviez une demeure familiale dans des mains françaises, ou franco-suisse, depuis 1784, qui finalement passe dans celles d'une poignée d'avocats et de notaires suisses, notamment d'une avocate qui est subitement apparue en 2012 et ne connaît rien à Mme de Staël. La fondation est censée prendre en charge la sauvegarde du château, mais ceux qui siègent dans son conseil font vendre des biens à Othenin d'Haussonville pour financer les travaux. Et dans cette fondation, il y a les*

mêmes gens qui appuient un projet immobilier qui massacre les abords du site. Ce patrimoine historique change de mains. On a un morceau de l'histoire de France qui part comme ça, sans aucune garantie sur la bonne conservation du lieu et des collections. »

Othenin d'Haussonville disparu, reste à régler sa succession. Trois exécuteurs testamentaires ont été désignés par le comte avant son décès : le notaire honoraire Alfred Necker ; Yves Noël, avocat fiscaliste et ancien secrétaire général du Département des finances du canton de Vaud, qui était déjà intervenu dans les réunions préparatoires à la création de la fondation ; et Franco Del Pero, notaire de la région qui avait attesté les dernières procurations établies en faveur de Françoise Dorsaz-Meyer. Le trio a tout pouvoir sur la gestion des biens, ne se prive pas d'en faire usage et montre bientôt une certaine hostilité à l'égard des enfants d'Haussonville, auxquels il interdit l'accès aux appartements privés

du château au motif qu'ils risqueraient de « *casser un bibelot* »... La fratrie n'a pu revenir sur place qu'il y a un peu plus d'un an. Et la succession, au bout de trois années, n'est toujours pas réglée.

Quant aux précieuses archives historiques du château, les descendants d'Haussonville s'en sont sentis dépossédés : ils ont découvert qu'en octobre 2013, Alfred Necker avait fait une convention de dépôt aux archives du canton de Vaud, donnant un droit de consultation, de prêt et de reproduction à la fondation dont il est membre. Les collections, dont la famille a pourtant la pleine propriété, ont été déménagées pour rejoindre les entrepôts des archives cantonales, près de Lausanne. M^e Necker, en tant qu'exécuteur testamentaire, a refusé de transmettre la convention de dépôt aux enfants d'Haussonville, qui ne l'ont récupérée que difficilement, l'an dernier, après avoir saisi un juge. Les collections, elles, se trouvent toujours dans la banlieue de Lausanne.

« *Ces archives sont inestimables, commente Jean-Marc Fedida, l'avocat de la famille d'Haussonville. Elles se situent à une période charnière de notre histoire, au moment où se façonne le XIX^e siècle dans son contenu politique, intellectuel et culturel ; elles témoignent d'une intelligence humaniste à une époque où l'humanisme se portait en bandoulière avec les bonnets phrygiens. Que ces manuscrits précieux soient accaparés par des gens qui ne manifestent pas un intérêt particulier pour cela, c'est un crève-cœur.* »

Depuis le dépôt de la plainte pour abus de faiblesse au tribunal de grande instance de Nanterre, en juillet 2013, trois juges d'instruction se sont succédés. Le dernier saisi, Olivier Cortès, semble déterminé à faire avancer rapidement le dossier. Il devait entendre ces jours-ci plusieurs protagonistes de l'épisode de l'« exfiltration » en 2012. Et il pourrait bientôt adresser des commissions rogatoires internationales aux autorités suisses. ●